

15 MARS 2010

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-HENRI-DE-TAILLON TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 504 RUE PRINCIPALE À SAINT-HENRI-DE-TAILLON, LE 15^E JOUR DU MOIS DE MARS 2010 À 19 HEURES SOUS LA PRÉSENCE DE M. ANDRÉ PARADIS, MAIRE.

SONT PRÉSENTS :

PASCAL GILBERT	CONSEILLER	DISTRICT N ^O 1
ÉRIC MORICE,	CONSEILLER	DISTRICT N ^O 2
GERMAIN LEMAY	CONSEILLER	DISTRICT N ^O 3
MARIO FORTIN	CONSEILLER	DISTRICT N ^O 4
LUC FORTIN	CONSEILLER	DISTRICT N ^O 5
DONALD PILOTE	CONSEILLÈRE	DISTRICT N ^O 6

Est également présente : Rachel Bourget, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture de la session par M. le Maire

M. le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

3825-03-2010

Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Fortin, APPUYÉ ET RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

Que le conseil accepte l'ordre du jour suivant et renonce à l'avis de convocation.

Lundi 15 mars 2010

- 1) Ouverture de la séance par monsieur le Maire.
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 3) Entente convention collective des employés de la municipalité
- 4) Nomination au comité consultatif d'urbanisme
- 5) Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

3826-03-2010

Entente convention collective des employés de la municipalité

ATTENDU l'entente de principe présentée par le comité de négociation aux membres du conseil;

PAR CONSÉQUENT,

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Fortin, APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte l'entente de principe et autorise de ce fait la signature de la convention collective pour les quatre prochaines années 2010, 2011, 2012, 2013.

Le maire André Paradis ainsi qu la directrice générale Rachel Bourget sont par la présente autorisés à signer la convention collective des employés de la municipalité pour l'exercice du

1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013.

ADOPTÉE

3827-03-2010 **Nomination au Comité consultatif d'urbanisme**

ATTENDU QUE le règlement N^o 220 de la municipalité prévoit la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la « *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* », le conseil a créé un comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer deux nouveaux membres au comité et de renouveler le mandat pour deux ans pour les membres en place;

PAR CONSÉQUENT,

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Morice,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE le conseil nomme M. Donald Pilote et M. Michel Beaumont pour deux ans à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme.

QUE le conseil renouvelle les mandats de M. Mario Fortin, président, et Messieurs Jean-Roch Lebel, Armand Noël et Benoit Fortin pour deux ans.

ADOPTÉE

3828-03-2010 **Levée de la séance**

À 19 h 30 l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Germain Lemay, de lever la séance.

André Paradis,
maire

Rachel Bourget,
directrice générale et secrétaire-trésorière